Lausanne : organisation locale

Autor(en): **Parisod, Roger**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **17 (1970)**

Heft 12

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-364501

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Lausanne – Organisation locale

Le «Plan de la protection civile» de la commune de Lausanne a été établi conformément aux directives de l'Office fédéral PC.

Situation particulière de la commune. D'une superficie de 40,9 km² le territoire communal est réparti en trois zones distinctes:

a) zone ville
b) zone foraine des Râpes et de Montheron
c) zone foraine de Vernand (enclave) (voir plan annexé).

Les 4090 ha du territoire se répartissent comme suit:

territoire urbain	1632 ha
territoire agricole	1008 ha
territoire forestier	1450 ha

Les zones foraines représentent les $^2/_3$ de la superficie totale. Des 142 000 personnes qu'abrite la commune, environ 1200 habitent les zones foraines.

La zone ville constitue le centre de l'agglomération qui va de Pully à l'Est et de Crissier, Prilly, Renens, St-Sulpice, à l'Ouest, comprend plus de 200 000 habitants.

Organisation: La commune est divisée comme suit: zone urbaine: 4 secteurs, 33 quartiers, 177 îlots; zone suburbaine: 3 corps indépendants de sapeurs-pompiers de guerre (3 divisions). Ces trois divisions constituent un arrondissement, étant donné la superficie et les possibilités d'extension (voir plan).

Constructions

Le problème de l'eau étant singulièrement compliqué pour les interventions dans la localité, un gros effort a déjà été fait pour la création de réserves indépendantes du réseau d'hydrants. En effet, toutes les possibilités de combinaisons avec des ouvrages d'intérêt public ont été saisies, le sont, et le seront encore.

Le transport d'eau, du lac à la Gare centrale, qui nous préoccupait depuis 1954, a été résolu par la construction d'une station de pompage dans le cadre de l'aménagement du laboratoire d'essais hydrauliques de l'Ecole polytechnique fédérale, et la création d'une réserve d'eau à la place de Milan, combinée avec un bassin de plaisance (voir *Revue Protection civile* No 10 de 1969).

En ce qui concerne les abris pour l'organisme local, des stationnements d'attente pour détachements d'intervention (sapeurs-pompiers de guerre, pionniers, sécurité), sont en construction. D'autres, ainsi que des postes sanitaires de secours, un poste de commandement de secteur, et des locaux divers: engins, matériel, vivres, eau potable, etc. figurent au programme de constructions qui vont commencer prochainement. Dans ce domaine aussi, nous cherchons à prévoir des installations dans le cadre de constructions d'intérêt public.

La moitié de la population dispose d'un abri.

Matériel. Un stock important de matériel et d'engins nous a déjà été livré par l'Office fédéral PC, pour la garde d'immeubles, l'organisation de l'îlot, et les services sapeurs-pompiers de guerre et pionniers.

Incorporation. Etant donné le nombre élevé d'hommes astreints à servir dans la protection civile, nous avons choisi le système de recrutement par l'envoi d'une circulaire-questionnaire. Le nombre des incorporés à ce jour est de 8000.

Instruction. Des cadres, des candidats instructeurs, ont suivi les cours organisés par les Offices fédéral et cantonal PC. Ne disposant pas encore d'une place d'exercice, nous n'avons pas pu organiser des cours communaux.

Le principe de l'aménagement d'une telle place est admis par la Municipalité, mais l'emplacement n'est pas encore fixé. En attendant une réalisation définitive, avec l'accord des Offices fédéral et cantonal PC, un projet d'aménagement d'installations provisoires a été établi; nous espérons pouvoir commencer l'instruction au printemps prochain.

Recrutement féminin. Nous ne voulons pas entreprendre d'action générale de recrutement pour le moment. Nous procédons par appel en fonction des besoins.

Dispositif catastrophe. Depuis 1964, l'organisme local de protection civile peut renforcer rapidement les organes communaux Feu et Police (brigade sanitaire) en cas de catastrophe, avec les moyens suivants:

	hommes	femmes	total
1 *poste sanitaire de secours* 38-76 lits, 2 tables d'opération prêt à être mis en service .	8	16	24
2 *postes sanitaires mobiles* premiers soins sur place — installation d'un poste sanitaire pour blessés légers. 2 petits bus — 2 camions d'entreprises de transports .	14	17	31
2 *postes aide aux sans abri* prise en charge de sinistrés 2 petits bus — 2 camions d'entreprises de transports .	5	14	19
1 *colonne de transport de blessés* 10 fourgons postaux équipements pour 2 brancards prêt à l'Arsenal PC	36		36
1 *hôpital auxiliaire* 80 lits	5*	5	10
Direction et services . . .	17		17
	85	52	137

* Plus personnel de la Croix-Rouge

La majorité de ces personnes sont des fidèles collaborateurs volontaires depuis plusieurs années.

102 sont reliées au dispositif collectif d'alarme téléphonique Protection civile—Police. Les autres personnes sont appelées individuellement par le central de police.

Ces détachements peuvent être alarmés individuellement, par groupe, ou collectivement suivant les circonstances.

Dès que nous disposerons des installations pour l'instruction technique, nous renforcerons nos postes sanitaires mobiles et organiserons des détachements d'intervention (sapeurs-pompiers de guerre, pionniers et sécurité). Ce personnel pourra également être raccordé au dispositif d'alarme téléphonique.

Conclusion. L'organisation locale n'est qu'à son début, mais elle est sur la bonne voie. Son développement est aussi tributaire des disponibilités financières.

Roger Parisod, chef local

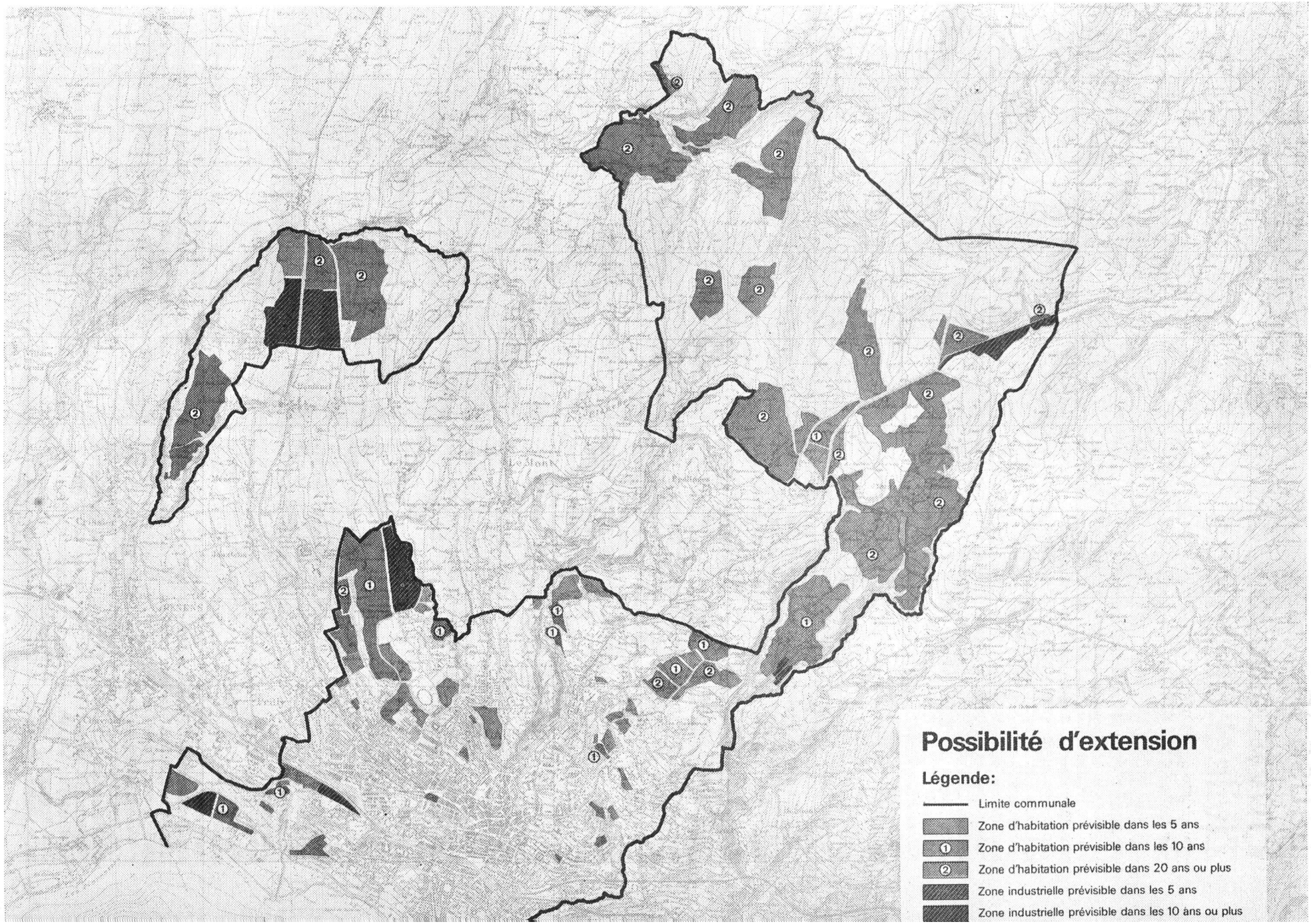
Possibilité d'extension
Légende:
Limite communale
Zone d'habitation prévisible dans les 5 ans
Zone d'habitation prévisible dans les 10 ans
Zone d'habitation prévisible dans 20 ans ou plus
Zone industrielle prévisible dans les 5 ans
Zone industrielle prévisible dans les 10 ans ou plus